



Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 100 titulaires – 41 suppléants	Conseillers en fonction : 100 titulaires – 41 suppléants	Conseillers présents : 60 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 16 Absent(s) excusé(s) : 35 Absent(s) : 5
---	---	--

Date de convocation : 6 décembre 2022

Vote(s) pour : 76
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 12 décembre 2022,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, 1er Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2022-12-12-CM-14 :

Finalisation et signature des avenants relatifs aux conventions d'utilisation de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les Quartiers Politique de la Ville de l'Eurométropole de Metz.

Rapporteur : Madame Fatiha ADDA

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

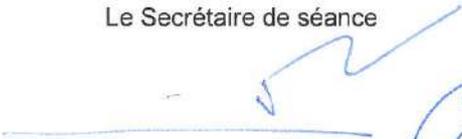
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
VU le Contrat de Ville 2015 – 2020 signé le 3 juillet 2015 qui fixe, les grandes orientations et le cadre de référence de la Politique de la Ville sur le territoire de Metz Métropole,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 17 février 2020 validant le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, avenant du Contrat de Ville le prolongeant jusque 2023,
VU la circulaire du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers qui prévoit, la prolongation et la rénovation des Contrats de Ville,
VU la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 qui prévoit la prolongation de cet abattement jusque 2022,
VU la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 qui prévoit la prolongation de cet abattement jusque 2023,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 14 décembre 2020 qui approuve les 4 avenants prolongeant l'abattement jusqu'au 31 décembre 2021 pour l'OPH de Metz Métropole, VIVEST, BATIGERE SAREL et ADOMA,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 13 décembre 2021 qui approuve les 4 avenants prolongeant l'abattement jusqu'au 31 décembre 2022 pour l'OPH de Metz Métropole, VIVEST, BATIGERE SAREL et ADOMA,
CONSIDERANT que l'abattement de la TFPB constitue un outil de compensation des surcoûts de gestion liés spécifiquement aux quartiers prioritaires,
CONSIDERANT que cet abattement est prolongé par la loi jusqu'au 31 décembre 2023,

DECIDE d'approuver la prolongation de cet abattement pour l'année 2023 sur le territoire de Metz Métropole.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à finaliser et à signer les avenants aux conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB et à signer tous documents s'y rapportant.

Metz, le 13 décembre 2022

Le Secrétaire de séance


Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT



Avenant à la Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville 2016 - 2021 - Société d'Economie Mixte de l'Eurométropole Metz Habitat - Prorogation de la durée de la Convention pour l'année 2023

Entre :

- **La Société d'Economie Mixte de l'Eurométropole Metz Habitat**, représenté par son Directeur Général, Pascal COURTINOT, ci-après dénommé SEM EMH,
 - **L'Etat**, représenté par le Préfet du Département de la Moselle, Laurent TOUVET,
 - **Metz Métropole**, représentée par son Président, François GROSDIDIER, ou son représentant, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 05 décembre 2022,
 - **La Ville de Metz** représentée par son Maire, François GROSDIDIER, ou son représentant,
- Et,
- **La Ville de Woippy** représentée par son Maire, Cédric GOUTH.

Préambule

L'article 1388 bis instaurant un abattement de 30% sur la taxe foncière a été modifié par l'article 181 de la loi n° 2018 - 1317 du 28 décembre 2018 de finances rectificative pour 2020. Cet article s'applique aux impositions établies au titre des années fiscales 2016 à 2022.

L'article 68 de la loi de finances pour 2022 a acté la prorogation du Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2023 ainsi que du régime d'abattement de 30% sur la TFPB.

En application de la signature du Contrat de Ville le 3 juillet 2015 et de la signature d'une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB le 13 mars 2017, l'Etat a accordé, conformément au II de l'article 1388 bis du CGI, le bénéfice pour la SEM EMH, d'un abattement de 30% sur la valeur locative servant de base à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les années 2016 à 2018. Un avenant du 19 octobre 2017 prévoit le prolongement de cet abattement pour les années 2019 et 2020. Par avenant en date du 26 février 2021, la convention a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2021. Enfin, en date du 24 décembre 2021, un avenant a prorogé l'abattement de la TFPB et la démarche initiée jusqu'au 31 décembre 2022.

Ce présent avenant prolonge cet abattement en 2023, pour les logements décrits ci-dessous :

Quartiers	Adresses	Nombre de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation annuelle du montant de l'abattement de la TFPB sur la base 2014 de 133,12€/logements
<u>Sablon Sud</u>	1 et 2 Place du Souvenir Français	108	108	14 376,96 €
	17 rue Pierre Maurice Masson	2	2	266,24 €
	15 rue Pierre Maurice Masson	1	1	133,12 €
	N° impair 219 à 231 Avenue André Malraux	56	56	7454,72 €
	10 et 11 place Henri Frécot	4	4	532,48 €
	13 place Henri Frécot	2	2	266,24 €
	N° impair 1 à 23 rue Hannaux ; 3 à 7 place Henri Frécot ; 1 à 10 rue Barral	231	231	30 750,72 €
Total Sablon Sud		404	404	53 780,48 €
<u>Metz-Nord - Patrotte</u>	1-3 rue Paul Chevreux ; 3 rue Théodore de Gargan	349	349	46 458,88 €
	1 à 20 rue Paul Dassenoy	195	195	25 958,4 €
	N° impair 1 à 9 rue des Prémontrés ; 2 rue Yvan Goll	61	61	8 120,32 €
	59 avenue de Thionville	24	24	3 194,88 €
	57 avenue de Thionville	22	22	2 928,64 €
Total Metz Nord-Patrotte		651	651	86 661,12 €
<u>Bellecroix</u>	1 à 6 rue de Montauban ; 1 à 6 rue de Clermont Ferrand ; 1 à 12 rue de Toulouse ; 1 à 4 rue de Riom ; N° pair 2 à 20 Allée de l'Artilleur ; N° pair 2 à 18 rue St-Vincent de Paul ; 1 à 6 rue du Gers	458	458	60 968,96 €
	8 et 9 rue de Montauban	12	12	1 597,44 €
	1 à 10 rue du Maréchal Juin	135	135	17 971,2 €
	1 à 21 rue du 18 juin	153	153	20 367,36 €
	1 à 12 rue d'Auvergne	12	12	1 597,44 €
	4 à 10 Allée du 18 Juin	16	16	2 129,92 €
	2 à 4 rue du Maréchal Niel ; 1 à 4 rue Raphael Levy ; 1 à 4 rue Lamoricière	66	66	8 785,92 €
	N° impair 1 à 9 rue Louis Forest	35	0	0 €
	25-27 rue de l'Ardèche	17	0	0 €
	7 rue de Montauban ; 1 rue du Gard, 5 rue de Riom ;	224	224	29 818,88 €

	2 Avenue de Lyon			
	N° pair 4 à 16 rue d'Annecy	79	79	10 516,48 €
	1 à 18 rue de Berne ; 1 à 8 rue de Périgueux	208	208	27 688,96 €
Total Bellecroix		1415	1363	181 442,56 €
Borny	N° impair 1 à 9 rue de Picardie ; 1 à 8 rue d'Artois ; N° pair 4 à 10 Boulevard d'Alsace ; N° pair 2 à 8 rue du Boulonnais	168	168	22 364,16 €
	N° pair 32 à 36 Boulevard d'Alsace N° impair 1 à 9 rue de Champagne	78	78	10 383,36 €
	N° Pair 2 à 34 rue de Normandie ; N° pair 2 à 34 rue d'Anjou ; N° Pair 2 à 28 rue du Maine	493	493	65 628,16 €
	1-3 rue de Normandie	76	76	10 117,12 €
	12-14-16-17-19-21-23-25-27 Boulevard de Provence ; N° impair 1 à 17 Boulevard de Guyenne	305	305	40 601,6 €
	N° impair 1 à 7 rue d'Anjou	191	191	25 425,92 €
	5-7 rue de Bourgogne ; N° pair 2 à 12 rue de Wallonie ; impair 1 à 13 rue de Brabant	30	0	0 €
	N° pair 2 à 16 Boulevard de Guyenne ; N° pair 2 à 12 rue du limousin ; N° impair 13 à 27 rue du Ruisseau ; 8 Boulevard de Provence,	204	204	27 156,48 €
	1-3-5-7 rue du Limousin	257	257	34 211,84 €
	10 rue de Provence	46	46	6 123,52 €
	N° impair 1 à 13 rue Henri Bergson	257	257	34 211,84 €
	6-8-10 rue Jules Michelet	104	104	13 844,48 €
	N° impair 7 à 41 rue Jules Michelet	340	340	45 260,8 €
Total Borny		2549	2519	335 329,28 €
St-Eloy – Boileau – Pré Génie	Pavillons : rue Roget- Rue Ferdinand Secheyay, rue du Fort Gambetta, Rue Gabriel Poulmaire, rue Victor Poulain, Rue Jean-Pierre Pêcheur, rue de Ryneck, rue Jaslon, rue Corneille Agrippa, rue du Chapitre	124	124	16506,88 €
	pair 2 à 8 Allée des Tulipes, 2-4-6 Allée des Roses, impair 1 à 7 rue Roget, 48 rue du Fort Gambetta, pair 6 à 20 rue du Fort Gambetta	96	96	12779,52 €
	pair 6 à 20 rue du Fort Gambetta	107	107	14243,84 €
	22 rue du Fort Gambetta, pair 2 à 14 rue Victor Poulain, pair 42 à 46 rue Ferdinand Secheyay, pair 2 à 14 rue Gabriel Poulmaire, 1et 3 rue Corneille Agrippa, 30 et 32 rue du Chapitre, 2 rue Jaslon, impair 43 à	316	316	42065,92 €

	49 rue Jean-Pierre Pêcheur			
	Total Woippy	643	643	85596,16 €
	Total général	5662	5580	742809,6 €

Il est convenu ce qui suit :

I. **L'article I de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 mars 2016 est modifié comme suit :**

Dans le cadre de l'élaboration de cet avenant, une démarche a été menée pour actualiser les éléments de diagnostic et les objectifs à inscrire, en lien notamment avec la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

1.1 **Mobilisation des éléments de diagnostic**

En vue de l'actualisation des éléments de diagnostic et de l'identification des priorités répondant au mieux aux besoins spécifiques de chaque quartier, les données suivantes ont été mobilisées :

- Le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, avenant du Contrat de Ville.

Afin de définir au mieux les besoins locaux, la rénovation du Contrat de Ville de Metz Métropole s'est appuyée sur les différents travaux menés dans le cadre de sa mise en œuvre (rapports annuels, observation) et en particulier sur les enseignements tirés de son évaluation à mi-parcours.

De plus, afin de déterminer de manière partenariale, en lien avec tous les acteurs de la Politique de la Ville du territoire, les orientations à inscrire au protocole, une journée de mobilisation des acteurs a été organisée en juin 2019. Cet évènement a mobilisé 80 personnes dont les Conseils Citoyens.

Grâce à la compilation des travaux réalisés avec les différents acteurs, 6 enjeux clés ont été identifiés sur le territoire :

1 - volet éducatif : les questions de parentalité et du lien éducation – culture ont été identifiées comme centrales.

2 - volet emploi : deux enjeux prioritaires ont été définis : l'amélioration de l'accompagnement des publics et un meilleur accès des femmes au marché de travail.

3 - volet cadre de vie : l'amélioration des relations entre les bailleurs sociaux et les habitants est un axe important. Ce constat est partagé sur l'ensemble des quartiers. De plus, la question de la gestion urbaine sociale de proximité apparaît comme un enjeu d'attractivité du fait de son impact sur l'image du quartier.

4 - volet accès aux droits et inégalités de traitement : les questions de l'accès aux droits et des inégalités de traitement restent des enjeux primordiaux. Plus particulièrement, la fracture numérique, notamment à travers le phénomène d'illectronisme, touche de nombreux habitants.

5 - observer et agir : par le développement d'une approche plus qualitative et opérationnelle de l'observation.

6 - se doter d'une stratégie de communication impliquant tous les acteurs : afin de donner du sens aux actions mises en œuvre sur le territoire, il est nécessaire que le Contrat de Ville soit un outil de "croisement des regards" et de connaissance inter-acteurs.

- L'étude pour l'élaboration d'une stratégie de peuplement

Cette étude, menée dans le cadre du Protocole de Préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, s'est appuyée sur la réalisation d'un diagnostic partagé sur l'occupation du parc locatif social résidence par résidence.

- Les diagnostics Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Sur la Ville de Metz, ces diagnostics sont alimentés par les différentes réunions inter acteurs, les points mensuels avec les bailleurs, les diagnostics réalisés en lien avec les Conseils Citoyens, l'activité quotidienne de la GUSP et les points spécifiques aux copropriétés dégradées.

Ces diagnostics serviront au projet de gestion de la Convention NPNRU.

- Les démarches des Conseils Citoyens

Dans le cadre de leurs actions, les Conseils Citoyens formalisent les besoins de leurs quartiers à travers des démarches diverses : diagnostics en marchant, distribution de questionnaires lors de fêtes de quartier, mise à disposition de boîtes à idées.

1.2 – Point sur les démarches de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité en cours

Ville de Metz

La GUSP, issue du PRU de Borny et étendue aux autres QPV, a pour mission volontariste de coordonner et d'optimiser l'efficacité des actions entreprises et de promouvoir les bonnes pratiques, pour maintenir une haute qualité des services de proximité dans les QPV.

La démarche GUSP est mise en œuvre par la direction déléguée proximité de la ville de Metz.

Elle assure sur chaque quartier une coordination interservices (ville de Metz et Metz Métropole), une coopération efficace avec d'une part les bailleurs sociaux, et d'autre part les copropriétés privées en difficultés de Borny accompagnées par la Ville et ses partenaires.

La GUSP mobilise ses fonctions de veille et de médiation (technique et sociale) et d'analyse des causes.

Sur le volet tranquillité publique, la GUSP participe à différentes instances de travail organisées sur chaque quartier concerné par le Pôle Tranquillité publique de la ville de Metz. Une veille renforcée en termes de tranquillité publique est assurée sur le quartier de Borny afin de soutenir les actions déjà amorcées du PRU. Cette veille renforcée est consolidée par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui vise à définir et à arrêter des stratégies d'actions concertées en matière de prévention et de sécurité. Cette dynamique d'échanges entre les différents partenaires engagés passe également par les Cellules de coordination opérationnelle qui permettent une meilleure connaissance du terrain et des "points noirs", une meilleure coordination entre la Police municipale et la Police nationale et alimentent une réflexion concertée dans les domaines de la Prévention de la Délinquance et de la Tranquillité Publique, en vue de définir des stratégies d'action, en tenant compte des spécificités des QPV messins. Ces dispositifs complètent utilement le Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) de Metz Borny, outil pour prévenir et réprimer la délinquance. Son fonctionnement repose sur un large partage d'informations relatives aux situations et difficultés connues localement permettant de mieux coordonner l'action de terrain des services de justice et de Police pour répondre aux faits commis dans le quartier.

Le pôle Politique de la ville de Metz soutient et accompagne également les actions relevant du pilier 2 du Contrat de ville qui visent, entre autres, à améliorer le cadre de vie quotidien des habitants.

Les copropriétés bénéficiaires de l'opération de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD) de Metz Borny font l'objet d'un soutien au titre du dispositif renforcé de GUSP mis en place pour contribuer à la réussite des actions d'accompagnement et à l'amélioration du cadre de vie quotidien des résidents, pour le bon fonctionnement du quartier. Des réunions mensuelles spécifiques sont l'occasion d'échanger avec les Conseils syndicaux sur les articulations espace public / espace privé (propreté, tranquillité et sécurité, etc.), outre l'écoute active dont ils bénéficient par rapport aux actions liées au redressement de leur copropriété.

Un égal niveau de qualité de service et de cadre de vie au sein du patrimoine des bailleurs sociaux messins est assuré notamment via les actions réalisées au titre de l'abattement sur la base d'imposition de la TFPB qui permet de traiter les besoins spécifiques des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. La ville de Metz s'assure que les actions relevant de l'abattement de TFPB soutiennent des objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social. Des conventions TFPB ont ainsi été signées avec BATIGERE GRAND EST, VIVEST et la SEM EMH. Chaque année, ces bailleurs transmettent aux services de l'Etat et aux collectivités un bilan quantitatif et qualitatif de chaque programme d'actions mis en œuvre.

La GUSP messine est donc une démarche visant à mettre en œuvre et coordonner localement toutes les actions possibles pouvant contribuer au bon fonctionnement des quartiers et à l'amélioration du cadre de vie quotidien des habitants.

Ville de Woippy

A Woippy, la GUP est un service municipal composé de 5 personnes qui interviennent sur l'ensemble du territoire de la commune, avec un temps important consacré aux quartiers relevant de la Politique de la Ville.

Ce service est à la disposition de tous les Woippyciens qui souhaitent effectuer une réclamation, qui rencontrent des problèmes ou qui ont des remarques ou des suggestions à formuler pour que certains projets / certaines actions puissent être davantage adapté(e)s aux attentes des habitants.

Cette centralisation des requêtes a vocation à répondre aux doléances des habitants rapidement et permet de garantir une réponse avec une intervention dans des délais raisonnables si nécessaire, et ainsi gagner en réactivité (en 2020 : 1 329 doléances recensées, dont plus de 80 % sont closes).

L'objectif de la mise en place de cette politique de GUP repose sur une réactivité de l'intervention, afin qu'une dégradation ou un méfait ne fasse tourner le territoire dans une situation qui nécessitera un doublement d'efforts pour assainir la situation.

Les sujets concernés sont la propreté, la voirie, le stationnement, la circulation, la tranquillité publique mais aussi l'embellissement ou au contraire les dégradations et les actes d'incivilités. Le service organise des actions de prévention ou d'information.

Les problèmes les plus importants traités par ce service durant ces dernières années, sur les territoires concernés, sont le problème des dépôts sauvages des déchets / des encombrants sur l'espace public, la présence de nuisibles (rats, pigeons) ainsi que les jets de nourriture par les fenêtres. Des « procédures » ont donc été mises en place.

Concernant la dépose de déchets et d'encombrants sauvages sur l'espace public, des dispositifs particuliers ont été mis en place :

- Suite aux doléances concernant le débordement des conteneurs, recherche de solutions en lien avec Metz Métropole :
 - Augmentation de la fréquence de ramassage des ordures
 - Ou mise à disposition de conteneurs supplémentaires

- Dépôt d'encombrants aux abords des PAV : demande d'intervention du Service Technique de la Ville pour enlèvement.
- Mise en place officielle d'une équipe de salubrité, composée de policiers municipaux (assermentés) et d'agents de la régie de quartier pour lutter contre les dépôts sauvages d'ordures, hors des points de ramassage (s'ils ne sont pas pleins) : passage quotidien avec, le cas échéant, ouverture des sacs poubelles pour recherche d'adresses et verbalisation.

En complément des démarches habituelles du service GUSP, un travail de concertation avec la population de la Ville est actuellement mené. Il concerne plusieurs domaines et notamment la sollicitation des habitants sur la modification des sens de circulation des véhicules, et les pistes d'amélioration de la tenue des conseils de quartier (décentralisation des réunions, au plus près des habitants), ... Une réflexion est également menée, en concertation avec les bailleurs, autour des économies d'énergie réalisables.

1.3 – Priorités inter quartiers et par quartiers pouvant mettre en évidence des besoins différenciés de renforcement et d'adaptation de la gestion

Les priorités suivantes, issues du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, ont été repérées comme ayant un lien direct ou indirect avec les actions pouvant faire l'objet d'une valorisation dans le cadre de l'utilisation de l'abattement de TFPB :

- Volet cadre de vie

Un des besoins communs identifié au niveau de l'ensemble des QPV est l'amélioration de la diffusion d'informations par les bailleurs auprès des habitants et le renforcement des contacts de proximité. L'amélioration du cadre de vie, à travers la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité notamment, permet d'accroître l'image des quartiers et, ainsi, de renforcer son attractivité.

- Volet accès aux droits et égalité de traitement

Sur les thématiques de la fracture numérique et de la lutte contre les discriminations, il est envisagé de renforcer les actions d'accompagnement des personnes vulnérables.

- Volet emploi

Des réponses doivent être apportées à l'accompagnement des habitants vers les dispositifs existants et au soutien des femmes à l'accès au marché du travail.

Enfin, les actions bénéficiant de l'exonération de TFPB doivent répondre aux enjeux identifiés dans le projet de gestion lorsqu'il existe.

Priorités par quartiers

Ces priorités sont issues des données mobilisées, des échanges avec les bailleurs mais également des observations faites lors des visites de quartier.

Elles devront faire l'objet d'une déclinaison dans un programme prévisionnel d'actions pour l'année 2023, intégré au présent avenant et seront à valoriser lors de la transmission du bilan annuel d'utilisation de l'abattement sur la TFPB.

À la suite des visites des quartiers ayant eu lieu en novembre 2022, un constat général partagé concernant tous les quartiers a été réalisé et orienté autour de cinq axes :

- 1) La qualité de l'habitat :

Du côté du bâti et de l'habitat, un constat est partagé autour de l'embellissement des communs : il est nécessaire de ne pas se limiter à la réfection des rez-de-chaussée et des 1ers étages mais de poursuivre l'action de manière généralisée à l'ensemble des bâtis. Une vétusté et insalubrité de certains appartements ont été constatés sur le secteur du Chemin de la Moselle. A ce propos, il est nécessaire de réinvestir sur la qualité et la fonctionnalité de l'habitat et spécifiquement des bâtiments non concernés par les programmes de démolition. Un souci de sécurisation des portes d'entrées est également pointé.

2) La tranquillité résidentielle

La problématique des incivilités (dégradation des communs et des équipements mis à disposition) est prégnante au sein des différents quartiers. Afin de limiter l'impact de ce phénomène sur les quartiers, un renforcement de la présence de proximité ainsi que de la médiation sociale est recommandée par tous les partis.

Concernant les ascenseurs, il est nécessaire de renforcer la réactivité face aux pannes et dans l'intervalle de garantir la transmission de l'information à propos des services à la personne offerts dans ce cadre précis.

3) La réactivité dans le traitement des doléances des locataires :

Du point de vue du traitement des demandes des locataires, le constat est partagé sur la nécessité de renforcer et développer la régie du bailleur, une démarche a été impulsée en 2022 et doit être poursuivie en 2023.

4) Enjeux de sécurité :

Sur les quartiers de Sablon-Sud, Borny Metz-Nord - La Patrotte, des enjeux de sécurité importants ont été relevés par les services de l'Etat : squats, présence importante de trafic de drogues. Ces faits doivent être nécessairement qualifiés pour une prise en charge par les forces de l'ordre.

Il est fortement recommandé de réaliser les actions dans un délai de moins de 6 mois et d'alerter systématiquement sur les faits constatés. Le temps entre l'évacuation des locaux et la destruction des bâtiments doit également être moindre. Il est nécessaire d'accompagner la présence d'associations sur les locaux vacants en bas d'immeubles.

5) Gestion des déchets :

La gestion des déchets au sein des bâtiments est apparue comme complexe. Il est nécessaire de sortir d'une gestion bâtiminaire des déchets.

Une réflexion est à mener avec les services de Metz Métropole afin d'augmenter la fréquence des passages et prévoir très rapidement des actions de dératisation comme au Boulevard d'Alsace à Borny.

II. L'article II de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 mars 2016 est modifié comme suit :

Afin de répondre au mieux aux priorités définies, le programme d'actions prévisionnel par quartiers répond aux axes suivants :

Renforcement de la présence du personnel de proximité :

- développement et financement de la médiation sociale dans une logique territorialisée et dans les quartiers concernés (Borny, Patrotte) en inter-bailleurs,

- renforcement du développement social et urbain : présence d'un agent dont les missions sont dédiées à la politique de la ville et à l'animation dans les quartiers (rencontre de partenaires, gestion des dossiers politique de la ville, gestion des programmes d'actions prévisionnels dans le cadre de la TFPB, etc.)
- renforcement de la gestion de proximité,
- présence de référents sécurité.

Sur-entretien :

- renforcement du nettoyage avec une égale qualité de service à tous les étages,
- retrait des tags et graffitis,
- réparation des équipements vandalisés, avec un souci d'hyper-réactivité sur les équipements tenant à la sécurité (fermeture des portes, éclairage des communs, etc.),
- mise en place d'un système de veille concernant les communs, afin de garantir la réactivité face aux dégradations.

Gestion des déchets, encombrants et épaves :

- gestion des encombrants,
- renforcement du ramassage de papiers et de détritrus.

Tranquillité résidentielle :

- fonctionnement en vidéosurveillance,
- analyse des besoins en vidéosurveillance.

Concertation et sensibilisation des locataires :

- dispositifs spécifiques de sensibilisation.

Animation, lien social et vivre ensemble :

- soutien aux actions favorisant le vivre ensemble,
- services spécifiques aux locataires,
- communication vers les locataires sur la vie de l'immeuble (travaux, délai d'intervention...)
- actions d'insertion professionnelle,
- soutien aux associations dans chaque quartier financièrement ou par la mise à disposition de locaux associatifs ou de services, avec un renforcement sur les bâtiments et quartiers concernés par des travaux de restructuration.

Petits travaux d'amélioration de la qualité de service :

- petits travaux d'amélioration du cadre de vie,
- surcoûts de remise en état des logements avec un projet dédié au Chemin de la Moselle.

A noter : le coût des actions est d'ordre prévisionnel, les bilans transmis feront état du leur coût réel.

Bellecroix

Axe	Actions	Coûts prévisionnels
Renforcement de la présence de personnel de proximité	Agents de médiation sociale : Carla Péterlé accompagnements sociaux des situations complexes ou fragiles afin d'orienter les locataires vers les bonnes commissions Rendez-vous téléphoniques et déplacement à domicile à la demande. 100 % du temps de travail dédié aux QPV	3 000 €
	Agents de développement social et urbain : Eline Launois : participation aux actions transversales mises en oeuvre par les partenaires et à leur élaboration sur site avec les locataires, les associations et les agents de proximité. 100 % du temps de travail dédié aux QPV	9 400 €
	Coordonnateur HLM de la gestion de proximité :	6 500 €

	Responsable technique habitat de l'agence technique de proximité.	
	Référents sécurité : Christian Nicolas – mise en place de vidéosurveillance, plan de sécurité de proximité 20 % du temps de travail dédié aux QPV	5 900 €
Sur-entretien	Renforcement du nettoyage	50 000 €
	Enlèvement de tags et graffitis	1 000 €
	Réparations des équipements vandalisés	4 000 €
Gestion des encombrants	Gestion des encombrants	22 000,00 €
	Renforcement ramassage papiers et détritrus	10 000 €
Tranquillité résidentielle	Fonctionnement en vidéosurveillance	5 000 €
	Analyse des besoins en vidéosurveillance	10 000 €
Concertation et sensibilisation des locataires	Appart Eco : Appartement témoin permettant des visites pédagogiques sur une gestion écologique et économique des fluides.	5 000 €
Animation, lien social et vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le vivre ensemble	6 500 €
	Services spécifiques aux locataires (ex : portage de repas en cas de panne d'ascenseur)	2 500 €
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	2 500 €
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	21 000 €
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation des abords, résidentialisation, mise en place de signalétique, etc.)	20 000 €
	Surcoûts de remise en état des logements	10 000 €
	Développement de la régie et action d'embellissement des parties communes	3 000 €
Total		197 300 €

Borny :

Axe	Actions	Coûts prévisionnels
Renforcement de la présence de personnel de proximité	Agents de médiation sociale : Carla Péterlé accompagnements sociaux des situations complexes ou fragiles afin d'orienter les locataires vers les bonnes commissions Rendez-vous téléphoniques et déplacement à domicile à la demande. 100 % du temps de travail dédié aux QPV	3 000 €
	Agents de développement social et urbain : Eline Launois : participation aux actions transversales mises en oeuvre par les partenaires et à leur élaboration sur site avec les locataires, les associations et les agents de proximité. 100 % du temps de travail dédié aux QPV	9 400 €
	Coordonnateur HLM de la gestion de proximité : Responsable technique habitat de l'agence technique	5 750 €

	de proximité.	
	Référénts sécurité : Christian Nicolas – mise en place de vidéosurveillance, plan de sécurité de proximité 20 % du temps de travail dédié aux QPV	5 900 €
Sur-entretien	Renforcement du nettoyage	184 000,00 €
	Enlèvement de tags et graffitis	1 000 €
	Réparations des équipements vandalisés	6 000 €
Gestion des encombrants	Gestion des encombrants	25 000 €
	Renforcement ramassage papiers et détritrus	10 000 €
Tranquillité résidentielle	Fonctionnement en vidéosurveillance	5 000 €
	Analyse des besoins en vidéosurveillance	16 500 €
Concertation et sensibilisation des locataires	Appart Eco : Appartement témoin permettant des visites pédagogiques sur une gestion écologique et économique des fluides.	30 000 €
	Coordination en inter-bailleur et mise en place d'une médiation dans les quartiers	6 000€
Animation, lien social et vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le vivre ensemble	15 000 €
	Services spécifiques aux locataires (ex : portage de repas en cas de panne d'ascenseur)	2 500 €
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	2 500 €
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation des abords, résidentialisation, mise en place de signalétique, etc.)	20 000 €
	Développement de la régie et action d'embellissement des parties communes	10 000€
	Surcoûts de remise en état des logements	10 000 €
Total		367 550 €

Metz Nord / La Patrotte :

Axe	Actions	Coûts prévisionnels
Renforcement de la présence de personnel de proximité	Agents de médiation sociale : Carla Péterlé accompagnements sociaux des situations complexes ou fragiles afin d'orienter les locataires vers les bonnes commissions Rendez-vous téléphoniques et déplacement à domicile à la demande. 100 % du temps de travail dédié aux QPV	3 000 €
	Agents de développement social et urbain : Eline Launois : participation aux actions transversales mises en oeuvre par les partenaires et à leur élaboration sur site avec les locataires, les associations et les agents de proximité. 100 % du temps de travail dédié aux QPV	9 400 €
	Coordonnateur HLM de la gestion de proximité : Responsable technique habitat de l'agence technique de proximité.	3 000 €
	Référénts sécurité : Christian Nicolas – mise en place	5 900 €

	de vidéosurveillance, plan de sécurité de proximité 20 % du temps de travail dédié aux QPV	
Sur-entretien	Renforcement du nettoyage	25 000 €
	Enlèvement de tags et graffitis	1 000 €
	Réparations des équipements vandalisés	4 000 €
Gestion des encombrants	Gestion des encombrants	5 000 €
	Renforcement ramassage papiers et détritux	5 000 €
Tranquillité résidentielle	Fonctionnement en vidéosurveillance	5 000 €
	Surveillance des chantiers	35 000,00 €
	Analyse des besoins en vidéosurveillance	10 000 €
Concertation et sensibilisation des locataires	Appart Eco : Appartement témoin permettant des visites pédagogiques sur une gestion écologique et économique des fluides.	5 000 €
	Coordination en inter-bailleur et mise en place d'une médiation dans les quartiers	3 000,00 €
Animation, lien social et vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le vivre ensemble	12 500 €
	Services spécifiques aux locataires (ex : portage de repas en cas de panne d'ascenseur)	2 500 €
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	13 500 €
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Développement de la régie et action d'embellissement des parties communes	2 000,00 €
	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation des abords, résidentialisation, mise en place de signalétique, etc.)	8 000,00 €
	Surcoûts de remise en état des logements	5 000 €
	Surcoûts de remise en état des logements politique spécifique Chemin de la Moselle	2 000,00 €
Total		164 800 €

Sablon-Sud :

Axe	Actions	Coûts prévisionnels
Renforcement de la présence de personnel de proximité	Agents de médiation sociale : Carla Péterlé Accompagnements sociaux des situations complexes ou fragiles afin d'orienter les locataires vers les bonnes commissions Rendez-vous téléphoniques et déplacement à domicile à la demande. 100 % du temps de travail dédié aux QPV	3 000 €
	Agents de développement social et urbain : Eline Launois : participation aux actions transversales mises en oeuvre par les partenaires et à leur élaboration sur site avec les locataires, les associations et les agents de proximité. 100 % du temps de travail dédié aux QPV	9 400 €
	Coordonnateur HLM de la gestion de proximité : Responsable technique habitat de l'agence technique de proximité.	5 625 €
	Référents sécurité : Christian Nicolas – mise en place	5 900 €

	de vidéosurveillance, plan de sécurité de proximité 20 % du temps de travail dédié aux QPV	
Sur-entretien	Renforcement du nettoyage	26 000,00 €
	Enlèvement de tags et graffitis	1 000 €
	Réparations des équipements vandalisés	6 000 €
Gestion des encombrants	Gestion des encombrants	5 000 €
	Renforcement ramassage papiers et détritrus	10 000 €
Tranquillité résidentielle	Fonctionnement en vidéosurveillance	5 000 €
	Analyse des besoins en vidéosurveillance	10 000 €
Concertation et sensibilisation des locataires	Appart Eco : Appartement témoin permettant des visites pédagogiques sur une gestion écologique et économique des fluides.	5 000 €
	Coordination en inter-bailleur et mise en place d'une médiation dans les quartiers	1 000,00 €
Animation, lien social et vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le vivre ensemble	8 500 €
	Services spécifiques aux locataires (ex : portage de repas en cas de panne d'ascenseur)	2 500 €
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	2 500 €
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation des abords, résidentialisation, mise en place de signalétique, etc.)	10 000 €
	Développement de la régie et action d'embellissement des parties communes	3000 €
	Surcoûts de remise en état des logements	5 000 €
Total		124 425 €

Woippy :

Axe	Actions	Coûts prévisionnels
Renforcement de la présence de personnel de proximité	Agents de médiation sociale : Carla Péterlé accompagnements sociaux des situations complexes ou fragiles afin d'orienter les locataires vers les bonnes commissions Rendez-vous téléphoniques et déplacement à domicile à la demande. 100 % du temps de travail dédié aux QPV	3 000 €
	Agents de développement social et urbain : Eline Launois : participation aux actions transversales mises en oeuvre par les partenaires et à leur élaboration sur site avec les locataires, les associations et les agents de proximité. 100 % du temps de travail dédié aux QPV	4 700 €
	Coordonnateur HLM de la gestion de proximité : Responsable technique habitat de l'agence technique de proximité.	3 000 €
	Référénts sécurité : Christian Nicolas – mise en place de vidéosurveillance, plan de sécurité de proximité 20 % du temps de travail dédié aux QPV	5 900 €

Sur-entretien	Renforcement du nettoyage	18 000,00 €
	Enlèvement de tags et graffitis	1 000 €
Gestion des encombrants	Gestion des encombrants	5 000 €
	Renforcement ramassage papiers et détritrus	5 000 €
Tranquillité résidentielle	Fonctionnement en vidéosurveillance	5 000 €
	Analyse des besoins en vidéosurveillance	3 000 €
Concertation et sensibilisation des locataires	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens, etc.	5 000 €
Animation, lien social et vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le vivre ensemble	10 000 €
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	2 500 €
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Développement de la régie et action d'embellissement des parties communes	2 000,00 €
	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation des abords, résidentialisation, mise en place de signalétique, etc.)	10 000 €
	Surcoûts de remise en état des logements	5 000 €
Total		88 100 €

III. L'article VI de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 mars 2016 est modifié comme suit :

La présente convention est établie pour une durée de 8 ans (2016-2023). Elle pourra être révisée sur initiative puis après accord de tous les signataires, notamment lorsqu'il convient de modifier de manière significative la liste des actions entreprises spécifiquement sur les quartiers prioritaires.

Les crédits non utilisés afférant à une action non réalisée ou en cours de réalisation, pourront être reportés sur l'exercice de l'année suivante.

La présente convention ne saurait être tacitement reconduite et fera l'objet d'une nouvelle réflexion en 2023. Dans ce cadre, la SEM EMH s'engage à transmettre un bilan détaillé des actions et un compte rendu financier et qualitatif de l'utilisation de l'abattement pour l'exercice 2023, ainsi que tous documents justificatifs.

La convention pourra également être résiliée à l'initiative de la SEM EMH, ce qui engendrerait de facto l'impossibilité d'obtention de l'abattement sur la TFPB.

Inversement, elle pourra être résiliée à l'initiative de Metz Métropole, de l'Etat, de la Ville de Metz, de la Ville de Woippy au regard des bilans annuels, ce qui engendrerait de facto l'impossibilité d'obtention de l'abattement sur la TFPB.

A Metz, le

Signatures :



Le Préfet de la Moselle



Le Directeur Général
Pascal COURTINOT



Le Président
François GROSDIDIER



Le Maire
François GROSDIDIER



Le Maire
Cédric GOUTH

Avenant à la Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville 2016 - 2021 - VIVEST -

Prorogation de la durée de la Convention pour l'année 2023

Entre :

- **L'entreprise sociale pour l'Habitat VIVEST**, représentée par son Directeur Général, Jean-Pierre RAYNAUD, ci-après dénommée **VIVEST**,
- **L'Etat**, représenté par le Préfet du Département de la Moselle, Laurent TOUVET,
- **Metz Métropole**, représentée par son Président, François GROSDIDIER, ou son représentant, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 05 décembre 2022,
- **La Ville de Metz** représentée par son Maire, François GROSDIDIER, ou son représentant,

Et,

- **La Ville de Woippy** représentée par son Maire, Cédric GOUTH.

Préambule

L'article 1388 bis instaurant un abattement de 30% sur la taxe foncière a été modifié par l'article 181 de la loi n° 2018 - 1317 du 28 décembre 2018 de finances rectificative pour 2020. Cet article s'applique aux impositions établies au titre des années fiscales 2016 à 2022.

L'article 68 de la loi de finances pour 2022 a acté la prorogation du Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2023 ainsi que du régime d'abattement de 30% sur la TFPB.

En application de la signature du Contrat de Ville le 3 juillet 2015 et de la signature d'une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB le 13 mars 2017, l'Etat a accordé, conformément au II de l'article 1388 bis du CGI, le bénéfice pour VIVEST, d'un abattement de 30% sur la valeur locative servant de base à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les années 2016 à 2018. Un avenant du 19 octobre 2017 prévoit le prolongement de cet abattement pour les années 2019 et 2020. Par avenant en date du 26 février 2021, la convention a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2021. Enfin, en date du 24 décembre 2021, un avenant a prorogé l'abattement de la TFPB et la démarche initiée jusqu'au 31 décembre 2022.

Ce présent avenant prolonge cet abattement en 2023, pour les logements décrits ci-dessous :

Commune	Adresses	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de l'abattement de la TFPB
<u>Metz</u>	1 à 8 et 9 à 13 rue Le Joindre, 1 à 3 rue Louis Godard	160	20 810 €
Total La Patrotte – Metz-Nord		160	20 810 €
<u>Woippy</u>	1 à 4 allée des Glaïeuls et 1 à 5 allée des Bégonias	54	7 900 €
	131 à 135 rue Pierre et Marie Curie et 1 à 7 Cour des Ecoles	100	11 700 €
	7 à 12 place Jean Perrin	76	8 600 €
	2 et 3 allée des Hortensias, 1 et 2 allée des Dahlias et 1 à 4 allée des Œillets	48	6 500 €
	111 à 119 rue Pierre et Marie Curie	50	6 400 €
	1 à 6 place Jean Perrin et 2 à 8 rue Pierre et Marie Curie	99	12 000 €
	4, 8 et 10 rue Emile Roux	28	4 700 €
	7 à 11 rue Corneille Agrippa	52	6 200 €
	26 à 50 rue Corneille Agrippa	114	10 900 €
	1 à 7 rue des Ecoles, 137 et 139 rue Pierre et Marie Curie	151	17 200 €
	1 à 4 impasse Bonne Fontaine	68	11 890 €
	13 et 15 rue des Ecoles, 121, 127 et 129 rue Pierre et Marie Curie, 1 à 5 Cour Pierre et Marie Curie et 17 à 23 rue Charles Richet	135	16 400 €
	13 à 21 place Jean Perrin	100	10 700 €
	2 et 6 rue Emile Roux, 22, 23 et 24 place Jean Perrin et 10 à 20 rue Pierre et Marie Curie	100	13 500 €
<u>Metz</u>	11 à 25 rue Pierre Boileau et 79 à 85 rue Pierre et Marie Curie	108	13 980 €
	65 à 77 rue Pierre et Marie Curie	64	9 160 €
	: 2 à 16 rue Emile Roux	96	12 880 €
	93 et 97 à 103 rue Pierre et Marie Curie	90	11 980 €
	86 rue Pierre et Marie Curie et 3 à 9 rue Emile Roux	50	7 580 €
	88 à 96 rue Pierre et Marie Curie, 13 et 15 rue Emile Roux	78	10 980 €
	10 à 16 rue Charles Richet et 105 à 109 rue Pierre et Marie Curie	151	23 500 €
	87 à 91 rue Pierre et Marie Curie et 4 bis rue Pierre Boileau	50	7 280 €
4 rue Pierre Boileau	15	2 980 €	
Total quartier intercommunal Saint-Eloy – Boileau – Pré Génie		1 855	244 818 €
	1A-1B-1C-1D-1E rue du Béarn 2A-2B-2C-2D boulevard de Guyenne	155	46 000 €

Metz	2 à 10 rue du Bugey et 2 à 10 rue du Nivernais	100	14 800 €
	27 à 53 boulevard d'Alsace, 12 et 14 rue du Nivernais	176	28 800 €
	36 rue Claude Bernard	70	11 800 €
Total Borny		501	91 469 €
Metz	7 et 9 rue des Pins	44	9 700 €
	3 et 11 rue des Pins	44	9 700 €
	2 à 12 et 62 à 80 rue des Pins, 24 à 42 rue des Marronniers	287	44 300 €
	5 rue des Pins	22	4 600 €
	46 à 60 rue des Pins	72	15 400 €
	21 rue des Marronniers	113	20 600 €
Total Hauts-de-Vallières		582	114 731 €
Total général		3 098	471 828 €

Il est convenu ce qui suit :

I. L'article I de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 mars 2016 est modifié comme suit :

Dans le cadre de l'élaboration de cet avenant, une démarche a été menée pour actualiser les éléments de diagnostic et les objectifs à inscrire, en lien notamment avec la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

1.1 Mobilisation des éléments de diagnostic

En vue de l'actualisation des éléments de diagnostic et de l'identification des priorités répondant au mieux aux besoins spécifiques de chaque quartier, les données suivantes ont été mobilisées :

- Le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, avenant du Contrat de Ville.

Afin de définir au mieux les besoins locaux, la rénovation du Contrat de Ville de Metz Métropole s'est appuyée sur les différents travaux menés dans le cadre de sa mise en œuvre (rapports annuels, observation) et en particulier sur les enseignements tirés de son évaluation à mi-parcours.

De plus, afin de déterminer de manière partenariale, en lien avec tous les acteurs de la Politique de la Ville du territoire, les orientations à inscrire au protocole, une journée de mobilisation des acteurs a été organisée en juin 2019. Cet évènement a mobilisé 80 personnes dont les Conseils Citoyens.

Grâce à la compilation des travaux réalisés avec les différents acteurs, 6 enjeux clés ont été identifiés sur le territoire :

1 - volet éducatif : les questions de parentalité et du lien éducation – culture ont été identifiées comme centrales.

2 - volet emploi : deux enjeux prioritaires ont été définis : l'amélioration de l'accompagnement des publics et un meilleur accès des femmes au marché de travail.

3 - volet cadre de vie : l'amélioration des relations entre les bailleurs sociaux et les habitants est un axe important. Ce constat est partagé sur l'ensemble des quartiers. De plus, la question de la gestion

urbaine sociale de proximité apparaît comme un enjeu d'attractivité du fait de son impact sur l'image du quartier.

4 - volet accès aux droits et inégalités de traitement : les questions de l'accès aux droits et des inégalités de traitement restent des enjeux primordiaux. Plus particulièrement, la fracture numérique, notamment à travers le phénomène d'illectronisme, touche de nombreux habitants.

5 - observer et agir : par le développement d'une approche plus qualitative et opérationnelle de l'observation.

6 - se doter d'une stratégie de communication impliquant tous les acteurs : afin de donner du sens aux actions mises en œuvre sur le territoire, il est nécessaire que le Contrat de Ville soit un outil de "croisement des regards" et de connaissance interacteurs.

- L'étude pour l'élaboration d'une stratégie de peuplement

Cette étude, menée dans le cadre du Protocole de Préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, s'est appuyée sur la réalisation d'un diagnostic partagé sur l'occupation du parc locatif social résidence par résidence.

- Les diagnostics Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Sur la Ville de Metz, ces diagnostics sont alimentés par les différentes réunions inter acteurs, les points mensuels avec les bailleurs, les diagnostics réalisés en lien avec les Conseils Citoyens, l'activité quotidienne de la GUSP et les points spécifiques aux copropriétés dégradées.

Ces diagnostics serviront au projet de gestion de la Convention NPNRU.

- Les démarches des Conseils Citoyens

Dans le cadre de leurs actions, les Conseils Citoyens formalisent les besoins de leurs quartiers à travers des démarches diverses : diagnostics en marchant, distribution de questionnaires lors de fêtes de quartier, mise à disposition de boîtes à idées.

1.2 – Point sur les démarches de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité en cours

Ville de Metz

La GUSP, issue du PRU de Borny et étendue aux autres QPV, a pour mission volontariste de coordonner et d'optimiser l'efficacité des actions entreprises et de promouvoir les bonnes pratiques, pour maintenir une haute qualité des services de proximité dans les QPV.

La démarche GUSP est mise en œuvre par la direction déléguée proximité de la ville de Metz.

Elle assure sur chaque quartier une coordination interservices (ville de Metz et Metz Métropole), une coopération efficace avec d'une part les bailleurs sociaux, et d'autre part les copropriétés privées en difficultés de Borny accompagnées par la Ville et ses partenaires.

La GUSP mobilise ses fonctions de veille et de médiation (technique et sociale) et d'analyse des causes.

Sur le volet tranquillité publique, la GUSP participe à différentes instances de travail organisées sur chaque quartier concerné par le Pôle Tranquillité publique de la ville de Metz. Une veille renforcée en termes de tranquillité publique est assurée sur le quartier de Borny afin de soutenir les actions déjà amorcées du PRU. Cette veille renforcée est consolidée par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui vise à définir et à arrêter des stratégies d'actions

concertées en matière de prévention et de sécurité. Cette dynamique d'échanges entre les différents partenaires engagés passe également par les Cellules de coordination opérationnelle qui permettent une meilleure connaissance du terrain et des "points noirs", une meilleure coordination entre la Police municipale et la Police nationale et alimentent une réflexion concertée dans les domaines de la Prévention de la Délinquance et de la Tranquillité Publique, en vue de définir des stratégies d'action, en tenant compte des spécificités des QPV messins. Ces dispositifs complètent utilement le Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) de Metz Borny, outil pour prévenir et réprimer la délinquance. Son fonctionnement repose sur un large partage d'informations relatives aux situations et difficultés connues localement permettant de mieux coordonner l'action de terrain des services de justice et de Police pour répondre aux faits commis dans le quartier.

Le pôle Politique de la ville de Metz soutient et accompagne également les actions relevant du pilier 2 du Contrat de ville qui visent, entre autres, à améliorer le cadre de vie quotidien des habitants.

Les copropriétés bénéficiaires de l'opération de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD) de Metz Borny font l'objet d'un soutien au titre du dispositif renforcé de GUSP mis en place pour contribuer à la réussite des actions d'accompagnement et à l'amélioration du cadre de vie quotidien des résidents, pour le bon fonctionnement du quartier. Des réunions mensuelles spécifiques sont l'occasion d'échanger avec les Conseils syndicaux sur les articulations espace public / espace privé (propreté, tranquillité et sécurité, etc.), outre l'écoute active dont ils bénéficient par rapport aux actions liées au redressement de leur copropriété.

Un égal niveau de qualité de service et de cadre de vie au sein du patrimoine des bailleurs sociaux messins est assuré notamment via les actions réalisées au titre de l'abattement sur la base d'imposition de la TFPB qui permet de traiter les besoins spécifiques des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. La ville de Metz s'assure que les actions relevant de l'abattement de TFPB soutiennent des objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social. Des conventions TFPB ont ainsi été signées avec BATIGERE GRAND EST, VIVEST et la SEM EMH. Chaque année, ces bailleurs transmettent aux services de l'Etat et aux collectivités un bilan quantitatif et qualitatif de chaque programme d'actions mis en œuvre.

La GUSP messine est donc une démarche visant à mettre en œuvre et coordonner localement toutes les actions possibles pouvant contribuer au bon fonctionnement des quartiers et à l'amélioration du cadre de vie quotidien des habitants.

Ville de Woippy

A Woippy, la GUP est un service municipal composé de 5 personnes qui interviennent sur l'ensemble du territoire de la commune, avec un temps important consacré aux quartiers relevant de la Politique de la Ville.

Ce service est à la disposition de tous les Woippyciens qui souhaitent effectuer une réclamation, qui rencontrent des problèmes ou qui ont des remarques ou des suggestions à formuler pour que certains projets / certaines actions puissent être davantage adapté(e)s aux attentes des habitants.

Cette centralisation des requêtes a vocation à répondre aux doléances des habitants rapidement et permet de garantir une réponse avec une intervention dans des délais raisonnables si nécessaire, et ainsi gagner en réactivité (en 2020 : 1 329 doléances recensées, dont plus de 80 % sont closes).

L'objectif de la mise en place de cette politique de GUP repose sur une réactivité de l'intervention, afin qu'une dégradation ou un méfait ne fasse tourner le territoire dans une situation qui nécessitera un doublement d'efforts pour assainir la situation.

Les sujets concernés sont la propreté, la voirie, le stationnement, la circulation, la tranquillité publique mais aussi l'embellissement ou au contraire les dégradations et les actes d'incivilités. Le service organise des actions de prévention ou d'information.

Les problèmes les plus importants traités par ce service durant ces dernières années, sur les territoires concernés, sont le problème des dépôts sauvages des déchets / des encombrants sur l'espace public, la présence de nuisibles (rats, pigeons) ainsi que les jets de nourriture par les fenêtres. Des « procédures » ont donc été mises en place.

Concernant la dépose de déchets et d'encombrants sauvages sur l'espace public, des dispositifs particuliers ont été mis en place :

Suite aux doléances concernant le débordement des conteneurs, recherche de solutions en lien avec Metz Métropole :

- Augmentation de la fréquence de ramassage des ordures
- Ou mise à disposition de conteneurs supplémentaires

- Dépôt d'encombrants aux abords des PAV : demande d'intervention du Service Technique de la Ville pour enlèvement.

- Mise en place officielle d'une équipe de salubrité, composée de policiers municipaux (assermentés) et d'agents de la régie de quartier pour lutter contre les dépôts sauvages d'ordures, hors des points de ramassage (s'ils ne sont pas pleins) : passage quotidien avec, le cas échéant, ouverture des sacs poubelles pour recherche d'adresses et verbalisation.

En complément des démarches habituelles du service GUSP, un travail de concertation avec la population de la Ville est actuellement mené. Il concerne plusieurs domaines et notamment la sollicitation des habitants sur la modification des sens de circulation des véhicules, et les pistes d'amélioration de la tenue des conseils de quartier (décentralisation des réunions, au plus près des habitants), ... Une réflexion est également menée, en concertation avec les bailleurs, autour des économies d'énergie réalisables.

1.3 – Priorités inter quartiers et par quartiers pouvant mettre en évidence des besoins différenciés de renforcement et d'adaptation de la gestion

Les priorités suivantes, issues du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, ont été repérées comme ayant un lien direct ou indirect avec les actions pouvant faire l'objet d'une valorisation dans le cadre de l'utilisation de l'abattement de TFPB :

- Volet cadre de vie

Un des besoins communs identifié au niveau de l'ensemble des QPV est l'amélioration de la diffusion d'informations par les bailleurs auprès des habitants et le renforcement des contacts de proximité. L'amélioration du cadre de vie, à travers la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité notamment, permet d'améliorer l'image des quartiers et, ainsi, de renforcer son attractivité.

- Volet accès aux droits et égalité de traitement

Sur les thématiques de la fracture numérique et de la lutte contre les discriminations, il est envisagé de renforcer les actions d'accompagnement des personnes vulnérables.

- Volet emploi

Des réponses doivent être apportées à l'accompagnement des habitants vers les dispositifs existants et au soutien des femmes à l'accès au marché du travail.

Enfin, les actions bénéficiant de l'exonération de TFPB doivent répondre aux enjeux identifiés dans le projet de gestion lorsqu'il existe.

Priorités par quartiers

Ces priorités sont issues des données mobilisées, des échanges avec les bailleurs mais également des observations faites lors des visites de quartier.

Elles devront faire l'objet d'une déclinaison par actions à valoriser lors de la transmission du bilan annuel d'utilisation de l'abattement sur la TFPB.

D'un point de vue plus général et à la suite des visites de quartiers, un constat est partagé autour de la dégradation de la gestion du quotidien par le bailleur VIVEST, ainsi, trois axes d'améliorations concernant les différents quartiers sont mis en avant :

1) Le renforcement de la présence de proximité :

Du point de vue des locataires, la visibilité de la proximité n'est pas évidente ni suffisante. Les personnels ne sont pas clairement identifiés. La dimension humaine et de communication sont à développer.

2) Le traitement des doléances des locataires :

Concernant le traitement des demandes des locataires, le manque de réactivité concernant les petits travaux du quotidien est relevé. Un constat est partagé autour de la dégradation des communs : présence de nuisibles, tags et graffitis antisémites, présence importante de déchets dans les gaines électriques, manque de sécurisation des portes d'entrées tout quartier confondu, etc. Un embellissement rapide des communs est demandé.

3) La tranquillité résidentielle :

La tranquillité résidentielle des locataires et du bailleur est mise à mal par les tensions et la délinquance qui règnent dans les quartiers (squats, incivilités, dégradations des équipements et services mis à disposition, trafic de stupéfiants etc.). Afin de réduire l'impact de ce phénomène une médiation inter-bailleurs est fortement recommandée.

Parmi les 8 axes de dépenses prévus par le cadre de référence national, les champs suivants sont jugés prioritaires au titre de l'année 2023 :

Borny

Renforcement de la présence du personnel de proximité :

- présence de référents sécurité sur le quartier.

Sur-entretien :

- renforcement du nettoyage,
- renforcement de la maintenance des équipements et amélioration des délais d'intervention.

Gestion des déchets et encombrants :

- gestion des encombrants.

Tranquillité résidentielle :

- fonctionnement de la vidéosurveillance,
- déploiement de la vidéoprotection.

Concertation / sensibilisation des locataires :

- cofinancement d'un projet de médiation inter-bailleurs et inter-quartiers.

Animation, lien social et vivre ensemble :

- poursuite du soutien aux associations du quartier de Borny par l'intermédiaire de mises à disposition de locaux, soutiens financiers, cofinancements de services civiques.

Hauts de Vallières

Renforcement de la présence du personnel de proximité :

- présence de référents sécurité sur le quartier.

Sur-entretien :

- renforcement du nettoyage,
- renforcement de la maintenance des équipements et amélioration des délais d'intervention. Mise en place d'une veille pour garantir la réparation des portes dégradées.

Tranquillité résidentielle :

- fonctionnement de la vidéosurveillance,
- déploiement de la vidéoprotection.

Animation, lien social et vivre ensemble :

- poursuite du soutien aux associations du quartier par l'intermédiaire de mises à disposition de locaux ainsi que le soutien à l'écrivain public.

Petits travaux d'amélioration de la qualité de service :

- petits travaux d'amélioration du cadre de vie.

Metz-Nord / La Patrotte :

Renforcement de la présence du personnel de proximité :

- présence de référents sécurité sur le quartier.

Gestion des déchets et encombrants / épaves :

- gestion des encombrants.

Tranquillité résidentielle :

- fonctionnement de la vidéosurveillance.

Animation, lien social et vivre ensemble :

- ateliers jeunes à définir en lien avec l'association APSIS EMERGENCE.

St-Eloy Boileau Pré Génie :

Renforcement de la présence du personnel de proximité :

- renforcement de la présence du personnel de VIVEST par l'intermédiaire d'un ouvrier polyvalent en régie interne de maintenance,
- présence de référents sécurité.

Sur-entretien :

- renforcement du nettoyage par la régie de quartier,
- renforcement de la maintenance des équipements et amélioration des délais d'intervention. Mise en place d'une veille pour garantir la réparation des portes dégradées.

Gestion des déchets et encombrants / épaves :

- gestion des encombrants.

Tranquillité résidentielle :

- fonctionnement de la vidéosurveillance,
- déploiement d'un système de vidéoprotection.

Animation, lien social et vivre ensemble :

- poursuite du soutien aux associations du quartier de St-Eloy Boileau Pré Génie par l'intermédiaire de mises à disposition de locaux, soutien financier aux permanences de l'écrivain public, soutiens financiers aux ateliers de sociolinguistique, travaux de restructuration de la MJD de Woippy, soutien financier à Prox'Aventure Woippy

- II. L'article II de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 mars 2016 est modifié comme suit :

Afin de répondre au mieux aux priorités définies, le programme d'actions prévisionnel par quartiers est le suivant :

A noter : le coût indicatif des actions est d'ordre prévisionnel, les bilans transmis feront état de leur coût réel.

Borny

Axe	Actions	Coûts prévisionnels
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Référents sécurité	8 843 €
Sur-entretien	Renforcement du nettoyage à la Cour du Languedoc et la Tour Claude Bernard	4 000 €
	Renforcement de la maintenance des équipements et amélioration des délais d'intervention	10 000 €
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants : 4 opérations de purge des gaines techniques sur le quartier	8 000 €
Tranquillité résidentielle	Fonctionnement de la vidéosurveillance	5 000 €
	Déploiement de la vidéoprotection au sein des entrées réhabilitées du Boulevard d'Alsace	40 000 €
Concertation et sensibilisation des locataires	Cofinancement d'un projet de médiation inter-bailleurs et inter-quartiers	10 000 €
Animation, lien social et vivre ensemble	Prox'Aventure Borny 2023	5 000 €
	Cofinancement services civiques 2023 Unis-Cité (activités seniors)	5 000 €
	Soutien programmation annuelle Bouche à Oreille 2023	15 000 €
	Ateliers jeunes	3 000 €
	Soutien à l'ASBH – inclusion numérique	1 200 €
	Mise à disposition d'un local à Bouche à Oreille	12 000 €
	Mise à disposition d'un local à APSIS EMERGENCE	8 235 €
	Mise à disposition de locaux à Metz Pôles Services	5 085 €
	Mise à disposition d'un local aux PEP 57	9 675 €
	Mise à disposition d'un local à Unis-Cité	696 €
Mise à disposition d'un local à MOTRIS	3 144 €	
Mise à disposition d'un local à La Passerelle	2 610 €	
Total		156 488 €

Hauts-de-Vallières

Axe	Actions	Coûts prévisionnels
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Référénts sécurité	8 843 €
Sur-entretien	Renforcement du nettoyage : PC intérieures, espaces verts, collectes des encombrants par la régie de quartier	75 000 €
	Renforcement de la maintenance des équipements et amélioration des délais d'intervention	20 000 €
Tranquillité résidentielle	Fonctionnement de la vidéosurveillance	5 000€
	Redéploiement de la vidéoprotection rue des Pins et rue des Maronniers	20 000 €
Animation, lien social et vivre ensemble	Soutien financier au fonctionnement des Conseils Citoyens (COJEP)	2 000 €
	Prox'Aventure 2023	5 000 €
	Soutien à l'écrivain public	2 500 €
	Participation à la Saharienne 2023 (MTA)	2 000 €
	Mise à disposition d'un local à l'association Ville Nouvelle	14 467 €
	Mise à disposition d'un local à l'association Les Coquelicots	23 532 €
	Mise à disposition d'un local à la Croix Rouge	23 926 €
	Ateliers jeunes CMSEA	3 000 €
	Mise à disposition gratuite d'un local pour le Pôle Citoyen H. CAMUS	2 500 €
	Mise à disposition future d'un local ado (CPN Coquelicots)	4 164 €
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage des parties communes extérieures du quartier, sécurisation des abords, résidentialisation, mise en place de signalétique...)	5 000€
Total		216 932 €

Metz Nord Patrotte

Axe	Actions	Coûts prévisionnels
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Référént sécurité	2 232€
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants	5 000€
Tranquillité résidentielle	Fonctionnement de la vidéosurveillance	1 000€
Animation, lien social et vivre	Ateliers jeunes à définir avec APSIS EMERGENCE	3 000 €

ensemble	
Total	11 232 €

Saint Eloy Boileau Pré Génie

Axe	Actions	Coûts prévisionnels
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Présence de référents sécurité	25 757 €
	Renforcement de la présence du personnel de proximité VIVEST par l'intermédiaire d'un ouvrier polyvalent en régie interne de maintenance (intervention inter-quartiers)	45 000 € (à fixer)
Sur-entretien	Renforcement du nettoyage : 4 purges des gaines techniques par an par la régie de quartier	54 000 €
	Renforcement de la maintenance des équipements et amélioration des délais d'intervention	30 000 €
Gestion des déchets, encombrants et épaves	Gestion des encombrants	10 000€
Tranquillité résidentielle	Fonctionnement de la vidéosurveillance	5 000€
	Installation d'un système de vidéoprotection dans l'impasse des Hortensias et des Glaïeuls	10 000 €
Animation, lien social, vivre ensemble	Actions de prévention spécialisée CMSEA 3 Cour Pierre et Marie Curie – Equipe de prévention spécialisée	15 000€
	Ateliers jeunes CMSEA	2 000€
	Mise à disposition d'un local associatif à l'APSYS (11 rue Boileau)	6 000€
	Mise à disposition d'un local associatif au CMSEA (3 cour Pierre et Marie Curie) équipe de prévention spécialisée	6 600 €
	Soutien aux permanences de l'écrivain public	2 500 €
	Mise à disposition de locaux aux associations de locataires (CGL et CLCV)	8 000 €
	Soutiens aux ateliers de sociolinguistique	4 000€
	Travaux de restructuration de la MJD de Woippy (valorisation 2022 et 2023)	48 368 €
	Prox'Aventure Woippy	3 000 €
Total		230 225 €

III. L'article VI de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 mars 2016 est modifié comme suit :

La présente convention est établie pour une durée de 8 ans (2016-2023). Elle pourra être révisée sur initiative puis après accord de tous les signataires, notamment lorsqu'il convient de modifier de manière significative la liste des actions entreprises spécifiquement sur les quartiers prioritaires.

Les crédits non utilisés afférant à une action non réalisée ou en cours de réalisation, pourront être reportés sur l'exercice de l'année suivante.

La présente convention ne saurait être tacitement reconduite et fera l'objet d'une nouvelle réflexion en 2023. Dans ce cadre, VIVEST s'engage à transmettre un bilan détaillé des actions et un compte rendu financier et qualitatif de l'utilisation de l'abattement pour l'exercice 2023, ainsi que tous documents justificatifs.

La convention pourra également être résiliée à l'initiative de VIVEST, ce qui engendrerait de facto l'impossibilité d'obtention de l'abattement sur la TFPB.

Inversement, elle pourra être résiliée à l'initiative de Metz Métropole, de l'Etat, de la Ville de Metz, de la Ville de Woippy au regard des bilans annuels, ce qui engendrerait de facto l'impossibilité d'obtention de l'abattement sur la TFPB.

A Metz, le

Signatures :



Le Préfet de la Moselle



Le Directeur Général
Jean-Pierre RAYNAUD



Le Président
François GROSDIDIER



Le Maire
François GROSDIDIER



Le Maire
Cédric GOUTH



Avenant à la Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville 2016 - 2021 - BATIGERE -

Prorogation de la durée de la Convention pour l'année 2023

Entre :

- **BATIGERE GRAND EST**, représentée par son Directeur Général Délégué, Monsieur TILIGNAC Sébastien, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'une délégation de pouvoirs conférée par Monsieur Michel CIESLA, Directeur Général de la société BATIGERE en date du 29/06/2018,

- **L'Etat**, représenté par le Préfet du Département de la Moselle, Laurent TOUVET,

- **Metz Métropole**, représentée par son Président, François GROSDIDIER, ou son représentant, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 05 décembre 2022,

Et,

- **La Ville de Metz** représentée par son Maire, François GROSDIDIER, ou son représentant,

Préambule

L'article 1388 bis instaurant un abattement de 30% sur la taxe foncière a été modifié par l'article 181 de la loi n° 2018 - 1317 du 28 décembre 2018 de finances rectificative pour 2020. Cet article s'applique aux impositions établies au titre des années fiscales 2016 à 2022.

L'article 68 de la loi de finances pour 2022 a acté la prorogation du Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2023 ainsi que du régime d'abattement de 30% sur la TFPB.

En application de la signature du Contrat de Ville le 3 juillet 2015 et de la signature d'une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB le 13 mars 2017, l'Etat a accordé, conformément au II de l'article 1388 bis du CGI, le bénéfice pour BATIGERE GRAND EST, d'un abattement de 30% sur la valeur locative servant de base à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les années 2016 à 2018. Un avenant du 19 octobre 2017 prévoit le prolongement de cet abattement pour les années 2019 et 2020. Par avenant en date du 26 février 2021, la convention a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2021. Enfin, en date du 24 décembre 2021, un avenant a prorogé l'abattement de la TFPB et la démarche initiée jusqu'au 31 décembre 2022.

Ce présent avenant prolonge cet abattement en 2023, pour les logements décrits ci-dessous :

Quartiers	Adresses	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de l'abattement de la TFPB
La Patrotte – Metz Nord	2 à 7 rue des Frères Fournel	48	
	1 ; 3 ; 5 ; 7 ; 9 rue de la Patrotte	26	
	8 ; 9 ; 10 place Jean Jaurès	20	
Total La Patrotte – Metz Nord		94	16 985 €

Il est convenu ce qui suit :

I. L'article I de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 mars 2016 est modifié comme suit :

Dans le cadre de l'élaboration de cet avenant, une démarche a été menée pour actualiser les éléments de diagnostic et les objectifs à inscrire, en lien notamment avec la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

1.1 Mobilisation des éléments de diagnostic

En vue de l'actualisation des éléments de diagnostic et de l'identification des priorités répondant au mieux aux besoins spécifiques de chaque quartier, les données suivantes ont été mobilisées :

- Le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, avenant du Contrat de Ville.

Afin de définir au mieux les besoins locaux, la rénovation du Contrat de Ville de Metz Métropole s'est appuyée sur les différents travaux menés dans le cadre de sa mise en œuvre (rapports annuels, observation) et en particulier sur les enseignements tirés de son évaluation à mi-parcours.

De plus, afin de déterminer de manière partenariale, en lien avec tous les acteurs de la Politique de la Ville du territoire, les orientations à inscrire au protocole, une journée de mobilisation des acteurs a été organisée en juin 2019. Cet évènement a mobilisé 80 personnes dont les Conseils Citoyens.

Grâce à la compilation des travaux réalisés avec les différents acteurs, 6 enjeux clés ont été identifiés sur le territoire :

1 - volet éducatif : les questions de parentalité et du lien éducation – culture ont été identifiées comme centrales.

2 - volet emploi : deux enjeux prioritaires ont été définis : l'amélioration de l'accompagnement des publics et un meilleur accès des femmes au marché de travail.

3 - volet cadre de vie : l'amélioration des relations entre les bailleurs sociaux et les habitants est un axe important. Ce constat est partagé sur l'ensemble des quartiers. De plus, la question de la gestion urbaine sociale de proximité apparaît comme un enjeu d'attractivité du fait de son impact sur l'image du quartier.

4 - volet accès aux droits et inégalités de traitement : les questions de l'accès aux droits et des inégalités de traitement restent des enjeux primordiaux. Plus particulièrement, la fracture numérique, notamment à travers le phénomène d'illectronisme, touche de nombreux habitants.

5 - observer et agir : par le développement d'une approche plus qualitative et opérationnelle de l'observation.

6 - se doter d'une stratégie de communication impliquant tous les acteurs : afin de donner du sens aux actions mises en œuvre sur le territoire, il est nécessaire que le Contrat de Ville soit un outil de "croisement des regards" et de connaissance inter-acteurs.

- L'étude pour l'élaboration d'une stratégie de peuplement

Cette étude, menée dans le cadre du Protocole de Préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, s'est appuyée sur la réalisation d'un diagnostic partagé sur l'occupation du parc locatif social résidence par résidence.

- Les diagnostics Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Sur la Ville de Metz, ces diagnostics sont alimentés par les différentes réunions inter acteurs, les points mensuels avec les bailleurs, les diagnostics réalisés en lien avec les Conseils Citoyens, l'activité quotidienne de la GUSP et les points spécifiques aux copropriétés dégradées.

Ces diagnostics serviront au projet de gestion de la Convention NPNRU.

- Les démarches des Conseils Citoyens

Dans le cadre de leurs actions, les Conseils Citoyens formalisent les besoins de leurs quartiers à travers des démarches diverses : diagnostics en marchant, distribution de questionnaires lors de fêtes de quartier, mise à disposition de boîtes à idées.

1.2 – Point sur les démarches de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité en cours

Ville de Metz

La GUSP, issue du PRU de Borny et étendue aux autres QPV, a pour mission volontariste de coordonner et d'optimiser l'efficacité des actions entreprises et de promouvoir les bonnes pratiques, pour maintenir une haute qualité des services de proximité dans les QPV.

La démarche GUSP est mise en œuvre par la direction déléguée proximité de la ville de Metz.

Elle assure sur chaque quartier une coordination interservices (ville de Metz et Metz Métropole), une coopération efficace avec d'une part les bailleurs sociaux, et d'autre part les copropriétés privées en difficultés de Borny accompagnées par la Ville et ses partenaires.

La GUSP mobilise ses fonctions de veille et de médiation (technique et sociale) et d'analyse des causes.

Sur le volet tranquillité publique, la GUSP participe à différentes instances de travail organisées sur chaque quartier concerné par le Pôle Tranquillité publique de la ville de Metz. Une veille renforcée en termes de tranquillité publique est assurée sur le quartier de Borny afin de soutenir les actions déjà amorcées du PRU. Cette veille renforcée est consolidée par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui vise à définir et à arrêter des stratégies d'actions concertées en matière de prévention et de sécurité. Cette dynamique d'échanges entre les différents partenaires engagés passe également par les Cellules de coordination opérationnelle qui permettent une meilleure connaissance du terrain et des "points noirs", une meilleure coordination entre la Police municipale et la Police nationale et alimentent une réflexion concertée dans les domaines de

la Prévention de la Délinquance et de la Tranquillité Publique, en vue de définir des stratégies d'action, en tenant compte des spécificités des QPV messins. Ces dispositifs complètent utilement le Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) de Metz Borny, outil pour prévenir et réprimer la délinquance. Son fonctionnement repose sur un large partage d'informations relatives aux situations et difficultés connues localement permettant de mieux coordonner l'action de terrain des services de justice et de Police pour répondre aux faits commis dans le quartier.

Le pôle Politique de la ville de Metz soutient et accompagne également les actions relevant du pilier 2 du Contrat de ville qui visent, entre autres, à améliorer le cadre de vie quotidien des habitants.

Les copropriétés bénéficiaires de l'opération de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD) de Metz Borny font l'objet d'un soutien au titre du dispositif renforcé de GUSP mis en place pour contribuer à la réussite des actions d'accompagnement et à l'amélioration du cadre de vie quotidien des résidents, pour le bon fonctionnement du quartier. Des réunions mensuelles spécifiques sont l'occasion d'échanger avec les Conseils syndicaux sur les articulations espace public / espace privé (propreté, tranquillité et sécurité, etc.), outre l'écoute active dont ils bénéficient par rapport aux actions liées au redressement de leur copropriété.

Un égal niveau de qualité de service et de cadre de vie au sein du patrimoine des bailleurs sociaux messins est assuré notamment via les actions réalisées au titre de l'abattement sur la base d'imposition de la TFPB qui permet de traiter les besoins spécifiques des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. La ville de Metz s'assure que les actions relevant de l'abattement de TFPB soutiennent des objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social. Des conventions TFPB ont ainsi été signées avec BATIGERE GRAND EST, VIVEST et la SEM EMH. Chaque année, ces bailleurs transmettent aux services de l'Etat et aux collectivités un bilan quantitatif et qualitatif de chaque programme d'actions mis en œuvre.

La GUSP messine est donc une démarche visant à mettre en œuvre et coordonner localement toutes les actions possibles pouvant contribuer au bon fonctionnement des quartiers et à l'amélioration du cadre de vie quotidien des habitants.

1.3 – Priorités inter quartiers et par quartiers pouvant mettre en évidence des besoins différenciés de renforcement et d'adaptation de la gestion

Les priorités suivantes, issues du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, ont été repérées comme ayant un lien direct ou indirect avec les actions pouvant faire l'objet d'une valorisation dans le cadre de l'utilisation de l'abattement de TFPB :

- Volet cadre de vie

Un des besoins communs identifié au niveau de l'ensemble des QPV est l'amélioration de la diffusion d'informations par les bailleurs auprès des habitants et le renforcement des contacts de proximité. L'amélioration du cadre de vie, à travers la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité notamment, permet d'améliorer l'image des quartiers et, ainsi, de renforcer son attractivité.

- Volet accès aux droits et égalité de traitement

Sur les thématiques de la fracture numérique et de la lutte contre les discriminations, il est envisagé de renforcer les actions d'accompagnement des personnes vulnérables.

- Volet emploi

Des réponses doivent être apportées à l'accompagnement des habitants vers les dispositifs existants et au soutien des femmes à l'accès au marché du travail.

Enfin, les actions bénéficiant de l'exonération de TFPB doivent répondre aux enjeux identifiés dans le projet de gestion lorsqu'il existe.

Priorités par quartiers

Ces priorités sont issues des données mobilisées, des échanges avec les bailleurs mais également des observations faites lors des visites de quartier. Elles devront faire l'objet d'une déclinaison par actions à valoriser lors de la transmission du bilan annuel d'utilisation de l'abattement sur la TFPB.

Metz-Nord – La Patrotte

Parmi les 8 axes de dépenses prévus par le cadre de référence national, les champs suivants sont jugés prioritaires au titre de l'année 2023 :

Renforcement de la présence du personnel de proximité

- Maintien du poste de gardien.
- Maintien de la présence d'une chargée de clientèle et permanence sur le site hebdomadaire.
- Maintien de la présence du technicien.

Formation / soutien des personnels de proximité

- Formations spécifiques à destination des personnels de proximité.

Sur-entretien

- Réparation des équipements vandalisés afin d'améliorer le cadre de vie.

Gestion des déchets et encombrants

- Pas de spécificité du fait de la situation des résidences en QPV.

Concertation et sensibilisation des locataires

- Enquêtes de satisfaction territorialisées sur des thèmes variés.

Animation, lien social, vivre ensemble

- Actions d'accompagnement social spécifiques à destination des familles en difficulté avec AMLI : relogement adapté, étude pré-locative, médiation sociale, accompagnement social des ménages, développement du partenariat territorial, social et médico-social autour des situations les plus complexes.
- Maintien des chantiers d'insertion pour les jeunes avec APSIS.

Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers ANRU)

- Surcoûts de remise en état des logements.

Ces champs sont à mobiliser prioritairement sur l'année, toutefois, c'est la transversalité entre les 8 axes qui constitue un véritable levier pour améliorer la qualité de services rendus aux habitants.

II. L'article II de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 mars 2016 est modifié comme suit :

Afin de répondre au mieux aux priorités définies, le programme d'actions prévisionnel par quartiers est le suivant :

A noter : le coût indicatif des actions est d'ordre prévisionnel, les bilans transmis feront état de leur coût réel.

Metz Nord Patrotte

Axe	Actions	Coûts prévisionnels
Renforcement de la présence du personnel de	Maintien du poste de gardien	9 300 €

proximité	Maintien de la présence du chargé de clientèle sur le terrain	740 €
	Maintien de la présence du technicien sur le terrain	124 €
Formation / soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques à destination des personnels de proximité	124 €
Sur-entretien	Réparation des espaces et équipements communs consécutives à certaines dégradations afin d'améliorer le cadre de vie	107 €
Gestion des déchets et des encombrants	Traitements urgents des objets encombrants dans les parties communes intérieures et extérieures pour éviter accidents et incendies	105 €
Concertation, sensibilisation des locataires	Enquêtes de satisfaction territorialisées sur des thématiques variées	39 €
Animation, lien social et vivre ensemble	Actions d'accompagnement spécifiques pour les familles en difficulté avec AMLI (Association du Réseau Batigère) : relogement adapté, étude pré-locative, médiation sociale, accompagnement social des ménages, développement du partenariat territorial, social et médico-social autour des situations les plus complexes	535 €
	Actions d'insertion avec les chantiers jeunes supervisés par APSIS EMERGENCE	5 500 €
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Surcoûts de remise en état des logements	321 €
Total		16 985 €

III. L'article VI de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 mars 2016 est modifié comme suit :

La présente convention est établie pour une durée de 8 ans (2016-2023). Elle pourra être révisée sur initiative puis après accord de tous les signataires, notamment lorsqu'il convient de modifier de manière significative la liste des actions entreprises spécifiquement sur les quartiers prioritaires.

Les crédits non utilisés afférant à une action non réalisée ou en cours de réalisation, pourront être reportés sur l'exercice de l'année suivante.

La présente convention ne saurait être tacitement reconduite et fera l'objet d'une nouvelle réflexion en 2023 dans le cas où le dispositif d'abattement serait reconduit. Dans ce cadre, BATIGERE GRAND EST s'engage à transmettre un bilan détaillé des actions et un compte rendu financier et qualitatif de l'utilisation de l'abattement pour l'exercice 2023, ainsi que tous documents justificatifs.

La convention pourra être résiliée à l'initiative de BATIGERE GRAND EST, ce qui engendrerait de facto l'impossibilité d'obtention de l'abattement sur la TFPB.

Inversement, elle pourra être résiliée à l'initiative de Metz Métropole, de l'Etat, de la Ville de Metz, au regard des bilans annuels, ce qui engendrerait de facto l'impossibilité d'obtention de l'abattement sur la TFPB.

A Metz, le

Signatures :



Le Préfet de la Moselle



Le Directeur Général
Sébastien TILIGNAC



Le Président
François GROSDIDIER



Le Maire
François GROSDIDIER



Avenant à la Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville 2016 - 2021 - ADOMA -

Prorogation de la durée de la Convention pour l'année 2023

Entre :

- **ADOMA**, représentée par le Directeur d'établissement Est, Grégory BISIAUX,
- **L'Etat**, représenté par le Préfet du Département de la Moselle, Laurent TOUVET,
- **Metz Métropole**, représentée par son Président, François GROSDIDIER, ou son représentant, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 05 décembre 2022,

Et,

- **La Ville de Woippy**, représentée par son Maire, Cédric GOUTH.

Préambule

L'article 1388 bis instaurant un abattement de 30% sur la taxe foncière a été modifié par l'article 181 de la loi n° 2018 - 1317 du 28 décembre 2018 de finances rectificative pour 2020. Cet article s'applique aux impositions établies au titre des années fiscales 2016 à 2022.

L'article 68 de la loi de finances pour 2022 a acté la prorogation du Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2023 ainsi que du régime d'abattement de 30% sur la TFPB.

En application de la signature du Contrat de Ville le 3 juillet 2015 et de la signature d'une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB le 13 mars 2017, l'Etat a accordé, conformément au II de l'article 1388 bis du CGI, le bénéfice pour ADOMA, d'un abattement de 30% sur la valeur locative servant de base à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les années 2016 à 2018. Un avenant du 19 octobre 2017 prévoit le prolongement de cet abattement pour les années 2019 et 2020. Par avenant en date du 26 février 2021, la convention a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2021. Enfin, en date du 24 décembre 2021, un avenant a prorogé l'abattement de la TFPB et la démarche initiée jusqu'au 31 décembre 2022.

Ce présent avenant prolonge cet abattement en 2023, pour les logements décrits ci-dessous :

Programmes	Adresses	Nombre total de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de l'abattement de la TFPB
Résidence sociale La Roseraie	5, rue Corneille Agrippe 57140 WOIPPY	188	188	8 200 € Montant affiché à titre indicatif puisque résidence en réhabilitation depuis 2021 et jusqu'au 2 ^e trimestre 2023
Résidence Les Peupliers	3, rue Jean-Pierre Pêcheur 57140 WOIPPY	174	174	6 859€

* La Résidence Sociale La Roseraie comptant des logements majoritairement en milieu collectif destinés aux personnes isolées ou familles est entrée en réhabilitation en janvier 2021 pour une durée estimée de 20 mois. A l'issue, la Résidence comptera 126 logements autonomes (du T1 au T3). C'est pourquoi, au titre des années 2021 et 2022, le programme d'actions prévisionnel concerne uniquement la Résidence Les Peupliers. Au regard de l'agenda du bailleur, la résidence sociale la Roseraie devrait être livrée au 2^e trimestre 2023.

Il est convenu ce qui suit :

I. L'article I de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 Mars 2016 est modifié comme suit :

Dans le cadre de l'élaboration de cet avenant, une démarche a été menée pour actualiser les éléments de diagnostic et les objectifs à inscrire, en lien notamment avec la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

1.1 Mobilisation des éléments de diagnostic

En vue de l'actualisation des éléments de diagnostic et de l'identification des priorités répondant au mieux aux besoins spécifiques de chaque quartier, les données suivantes ont été mobilisées :

- Le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, avenant du Contrat de Ville.

Afin de définir au mieux les besoins locaux, la rénovation du Contrat de Ville de Metz Métropole s'est appuyée sur les différents travaux menés dans le cadre de sa mise en œuvre (rapports annuels, observation) et en particulier sur les enseignements tirés de son évaluation à mi-parcours.

De plus, afin de déterminer de manière partenariale, en lien avec tous les acteurs de la Politique de la Ville du territoire, les orientations à inscrire au protocole, une journée de mobilisation des acteurs a été organisée en juin 2019. Cet évènement a mobilisé 80 personnes dont les Conseils Citoyens.

Grâce à la compilation des travaux réalisés avec les différents acteurs, 6 enjeux clés ont été identifiés sur le territoire :

1 - volet éducatif : les questions de parentalité et du lien éducation – culture ont été identifiées comme centrales.

2 - volet emploi : deux enjeux prioritaires ont été définis : l'amélioration de l'accompagnement des publics et un meilleur accès des femmes au marché de travail.

3 - volet cadre de vie : l'amélioration des relations entre les bailleurs sociaux et les habitants est un axe important. Ce constat est partagé sur l'ensemble des quartiers. De plus, la question de la gestion urbaine sociale de proximité apparaît comme un enjeu d'attractivité du fait de son impact sur l'image du quartier.

4 - volet accès aux droits et inégalités de traitement : les questions de l'accès aux droits et des inégalités de traitement restent des enjeux primordiaux. Plus particulièrement, la fracture numérique, notamment à travers le phénomène d'illectronisme, touche de nombreux habitants.

5 - observer et agir : par le développement d'une approche plus qualitative et opérationnelle de l'observation.

6 - se doter d'une stratégie de communication impliquant tous les acteurs : afin de donner du sens aux actions mises en œuvre sur le territoire, il est nécessaire que le Contrat de Ville soit un outil de "croisement des regards" et de connaissance interacteurs.

- L'étude pour l'élaboration d'une stratégie de peuplement

Cette étude, menée dans le cadre du Protocole de Préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, s'est appuyée sur la réalisation d'un diagnostic partagé sur l'occupation du parc locatif social résidence par résidence.

- Les diagnostics Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Sur la Ville de Metz, ces diagnostics sont alimentés par les différentes réunions inter acteurs, les points mensuels avec les bailleurs, les diagnostics réalisés en lien avec les Conseils Citoyens, l'activité quotidienne de la GUSP et les points spécifiques aux copropriétés dégradées.

Ces diagnostics serviront au projet de gestion de la Convention NPNRU.

- Les démarches des Conseils Citoyens

Dans le cadre de leurs actions, les Conseils Citoyens formalisent les besoins de leurs quartiers à travers des démarches diverses : diagnostics en marchant, distribution de questionnaires lors de fêtes de quartier, mise à disposition de boîtes à idées.

1.2 – Point sur les démarches de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité en cours

Ville de Woippy

A Woippy, la GUP est un service municipal composé de 5 personnes qui interviennent sur l'ensemble du territoire de la commune, avec un temps important consacré aux quartiers relevant de la Politique de la Ville.

Ce service est à la disposition de tous les Woippyciens qui souhaitent effectuer une réclamation, qui rencontrent des problèmes ou qui ont des remarques ou des suggestions à formuler pour que certains projets / certaines actions puissent être davantage adapté(e)s aux attentes des habitants.

Cette centralisation des requêtes a vocation à répondre aux doléances des habitants rapidement et permet de garantir une réponse avec une intervention dans des délais raisonnables si nécessaire, et ainsi gagner en réactivité (en 2020 : 1 329 doléances recensées, dont plus de 80 % sont closes).

L'objectif de la mise en place de cette politique de GUP repose sur une réactivité de l'intervention, afin qu'une dégradation ou un méfait ne fasse tourner le territoire dans une situation qui nécessitera un doublement d'efforts pour assainir la situation.

Les sujets concernés sont la propreté, la voirie, le stationnement, la circulation, la tranquillité publique mais aussi l'embellissement ou au contraire les dégradations et les actes d'incivilités. Le service organise des actions de prévention ou d'information.

Les problèmes les plus importants traités par ce service durant ces dernières années, sur les territoires concernés, sont le problème des dépôts sauvages des déchets / des encombrants sur l'espace public, la présence de nuisibles (rats, pigeons) ainsi que les jets de nourriture par les fenêtres. Des « procédures » ont donc été mises en place.

Concernant la dépose de déchets et d'encombrants sauvages sur l'espace public, des dispositifs particuliers ont été mis en place :

- Suite aux doléances concernant le débordement des conteneurs, recherche de solutions en lien avec Metz Métropole :
 - Augmentation de la fréquence de ramassage des ordures
 - Ou mise à disposition de conteneurs supplémentaires
- Dépôt d'encombrants aux abords des PAV : demande d'intervention du Service Technique de la Ville pour enlèvement.
- Mise en place officielle d'une équipe de salubrité, composée de policiers municipaux (assermentés) et d'agents de la régie de quartier pour lutter contre les dépôts sauvages d'ordures, hors des points de ramassage (s'ils ne sont pas pleins) : passage quotidien avec, le cas échéant, ouverture des sacs poubelles pour recherche d'adresses et verbalisation.

En complément des démarches habituelles du service GUSP, un travail de concertation avec la population de la Ville est actuellement mené. Il concerne plusieurs domaines et notamment la sollicitation des habitants sur la modification des sens de circulation des véhicules, et les pistes d'amélioration de la tenue des conseils de quartier (décentralisation des réunions, au plus près des habitants), ... Une réflexion est également menée, en concertation avec les bailleurs, autour des économies d'énergie réalisables.

1.3 – Priorités inter quartiers et par quartiers pouvant mettre en évidence des besoins différenciés de renforcement et d'adaptation de la gestion

Les priorités suivantes, issues du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, ont été repérées comme ayant un lien direct ou indirect avec les actions pouvant faire l'objet d'une valorisation dans le cadre de l'utilisation de l'abattement de TFPB :

- Volet cadre de vie

Un des besoins communs identifié au niveau de l'ensemble des QPV est l'amélioration de la diffusion d'informations par les bailleurs auprès des habitants et le renforcement des contacts de proximité. L'amélioration du cadre de vie, à travers la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité notamment, permet d'améliorer l'image des quartiers et, ainsi, de renforcer son attractivité.

- Volet accès aux droits et égalité de traitement

Sur les thématiques de la fracture numérique et de la lutte contre les discriminations, il est envisagé de renforcer les actions d'accompagnement des personnes vulnérables.

- Volet emploi

Des réponses doivent être apportées à l'accompagnement des habitants vers les dispositifs existants et au soutien des femmes à l'accès au marché du travail.

Enfin, les actions bénéficiant de l'exonération de TFPB doivent répondre aux enjeux identifiés dans le projet de gestion lorsqu'il existe.

Priorités par quartiers

Ces priorités sont issues des données mobilisées et des échanges avec les bailleurs. Elles devront faire l'objet d'une déclinaison par actions à valoriser lors de la transmission du bilan annuel d'utilisation de l'abattement sur la TFPB.

Saint Eloy Boileau Pré Génie

Les axes suivants sont jugés prioritaires :

- le renforcement de la présence du personnel de proximité,
- le sur-entretien,
- la gestion des déchets, encombrants et épaves,
- la concertation et sensibilisation des locataires,
- l'animation, le lien social et le vivre ensemble.

II. L'article II de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 Mars 2016 est modifié comme suit :

Afin de répondre au mieux aux priorités définies, le programme d'actions prévisionnel par quartiers est le suivant :

A noter : le coût des actions est d'ordre prévisionnel, les bilans transmis feront état de leur coût réel.

Saint Eloy Boileau Pré Génie

Axe	Actions	Coûts prévisionnels
Le renforcement de la présence du personnel de proximité	Gardiennage et surveillance	10 000 €
Sur-entretien	Renforcement du nettoyage	12 000 €
	Réparation des équipements vandalisés (ascenseurs...)	5 000 €
Gestion des déchets, encombrants et épaves	Gestion des encombrants	5 000 €
Concertation et sensibilisation des locataires	Dispositifs spécifiques liés à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes écocitoyens	500 €
Animation, lien social et vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le vivre ensemble	200 €
	Actions d'accompagnement social	1 000 €

	spécifiques : médiation gérontologique, écrivain public et médiation santé	
Total		33 700 €

III. L'article VI de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 mars 2016 est modifié comme suit :

La présente convention est établie pour une durée de 8 ans (2016-2023). Elle pourra être révisée sur initiative puis après accord de tous les signataires, notamment lorsqu'il convient de modifier de manière significative la liste des actions entreprises spécifiquement sur les quartiers prioritaires.

Les crédits non utilisés afférant à une action non réalisée ou en cours de réalisation, pourront être reportés sur l'exercice de l'année suivante.

La présente convention ne saurait être tacitement reconduite et fera l'objet d'une nouvelle réflexion en 2023. Dans ce cadre, ADOMA s'engage à transmettre un bilan détaillé des actions et un compte rendu financier et qualitatif de l'utilisation de l'abattement pour l'exercice 2023, ainsi que tous documents justificatifs.

La convention pourra également être résiliée à l'initiative d'ADOMA, ce qui engendrerait de facto l'impossibilité d'obtention de l'abattement sur la TFPB.

Inversement, elle pourra être résiliée à l'initiative de Metz Métropole, de l'Etat, de la Ville Woippy, au regard des bilans annuels, ce qui engendrerait de facto l'impossibilité d'obtention de l'abattement sur la TFPB.

A Metz, le

Signatures :



Le Préfet de la Moselle



Le Directeur d'établissement Est
Grégory BISIAUX



Le Président
François GROSDIDIER



Le Maire
Cédric GOUTH

Résumé de l'acte

057-200039865-20221212-2022-12-DC14-DE

Numéro de l'acte : 2022-12-DC14
Date de décision : lundi 12 décembre 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Finalisation et signature des avenants relatifs aux conventions d'utilisation de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les Quartiers Politique de la Ville de l'Eurométropole de Metz
Classification : 7.2 - Fiscalité
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 14/12/2022
Numéro AR : 057-200039865-20221212-2022-12-DC14-DE
Document principal : 99_DE-14.pdf

Historique :

13/12/22 16:35	En cours de création	
13/12/22 16:36	En préparation	Catherine DELLES
14/12/22 13:53	Reçu	Catherine DELLES
14/12/22 13:54	En cours de transmission	
14/12/22 14:00	Transmis en Préfecture	
14/12/22 14:06	Accusé de réception reçu	